

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2014 et budget de fonctionnement 2015 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Rapport de M^{me} Anne Carron.

Le rapport d'activité, les comptes 2014 et le budget 2015 de la Fondetec ont été renvoyés à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 15 septembre 2015. La commission a consacré ses séances du 14 octobre et du 4 novembre 2015 à l'étude de cet objet.

La rapporteuse remercie M. Jorge Gajardo Muñoz, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes de séance.

Séance du 14 octobre 2015

La commission désigne sa rapporteuse et décide de l'audition de M^{me} Sandrine Salerno accompagnée de personnes concernées par la Fondetec.

Séance du 4 novembre 2015

Audition de M^{me} Sandrine Salerno et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

M. Favoulet présente un diaporama dont la version imprimée a été distribuée aux membres de la commission (en annexe).

Questions de la commission

Profil et âge moyen des personnes qui s'adressent à la Fondetec

M. Favoulet indique que la majorité des entrepreneurs qui s'adressent à la fondation ont entre 30 et 50 ans, mais aucune analyse précise n'a été réalisée. Le paysage des entrepreneurs ressemble assez à celui d'autres villes en Suisse. Les jeunes ne sont pas très nombreux. Une étude d'il y a deux ans a montré que 0,5% des étudiants universitaires envisageaient de créer une entreprise à l'issue de leur cursus. Selon M. Favoulet, cette situation devrait s'améliorer à l'avenir. Il note que, déjà, des associations d'étudiants proposent des partenariats à la Fondetec. S'agissant des profils des entrepreneurs aidés par la fondation, on y trouve aussi bien des personnes en fin de droits que des personnes aux carrières impressionnantes, qui décident de se lancer alors qu'elles pourraient facilement trouver un

emploi. Tous les profils de formation sont représentés. En revanche, M. Favoulet indique qu'il n'est pas en mesure d'établir un lien entre le niveau d'étude et le niveau de réussite des entreprises, entre autres parce que le volume des structures suivies par la Fondetec est trop restreint pour disposer d'une valeur statistique fiable.

Quelles sont les attentes des entreprises vis-à-vis de la Ville et que pourrait leur apporter la municipalité? La Fondetec elle-même a-t-elle des besoins à formuler?

M. Favoulet répond que les entreprises ont un vrai besoin de renforcer leur communication dans un contexte de forte évolution du marché de la création économique. On ressent une certaine urgence à reprendre le rôle tenu dans le passé par l'association Genilem et le guichet unique du Service cantonal de la promotion économique. Dès lors que ce dernier a perdu des ressources et que Genilem délaisse les tâches d'accueil et d'orientation, M. Favoulet se dit convaincu que les tâches de guichet et d'accueil devraient être reprises par les communes. A la Fondetec elle-même, on ressent le besoin d'améliorer le réseautage et de développer l'internet pour aller à la recherche des entrepreneurs. Le financement est également une priorité, afin d'élargir les critères en cours dans les banques. Les entreprises demandent qu'on les aide à communiquer et à trouver des clients à l'étranger. A cet égard, le rôle de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) est primordial.

Remarque sur le fait que la majorité des entreprises soutenues par la Fondetec sont situées sur la rive gauche, aux Eaux-Vives, à la Cité, à Plainpalais et à la Jonction et interrogation sur leurs réelles possibilités de grandir et de développer de l'emploi.

M. Favoulet mentionne un salon de coiffure qui emploie 25 personnes, une école privée qui a créé 57 postes et une industrie qui emploiera bientôt 25 personnes. Si ce dernier exemple semble classique, on voit aussi qu'on peut être surpris par des approches vraiment novatrices qui dynamisent la place. Il reste que la carte des implantations démontre que la fondation devrait avoir un pied sur chaque rive.

Remarque d'une commissaire sur le fait que Clean Service est une association de réinsertion de personnes en fin de droits, ce qui l'interpelle sur son rôle véritable. De plus, Clean Service reçoit des crédits de la fondation alors qu'elle peut également prétendre à des subventions.

M. Favoulet répond que Clean Service obtient effectivement des crédits remboursables à 5% d'intérêts, mais la Fondetec s'est assurée qu'elle n'irait pas

demander des subventions ailleurs. Pour soutenir Clean Service, la Fondetec s'est également assurée de son rôle de formation pour des personnes qui se destinent au secteur du nettoyage, ainsi que du respect des conventions collectives. De plus, Clean Service paie le transport de ses collaborateurs. M. Favoulet estime intéressant que ce type d'entreprise puisse faire, sans subventions, ses preuves dans la réinsertion.

Fonctionnement de sociétés comme Mobilidée, qui est une SARL qui monte et qui prend sous son aile d'autres associations. Une commissaire remarque que l'étude du rapport du Fonds chômage, en 2014, a révélé que certaines de ces associations sous-traitaient des tâches administratives à Mobilidée. Elle se dit surprise que Mobilidée reçoive des crédits de la Fondetec.

M. Favoulet confirme que Mobilidée assurait il y a peu des mandats de gestion qu'elle a abandonnés. On observe maintenant si le nouveau fonctionnement fera exploser les coûts des associations qui doivent s'acquitter désormais elles-mêmes de leur gestion. Quant à la suite, M. Favoulet explique que la fondation aide Mobilidée à développer un nouvel outil informatique d'audit.

Remarque sur le fait que les partenaires de la Fondetec sont de plus en plus de sexe masculin.

M. Favoulet explique ce phénomène par le fait que, à son avis, les femmes ont une meilleure perception des risques, mais aussi une plus grande crainte. Or il faut reconnaître que la conjoncture n'est pas favorable aux demandes de nouveaux crédits.

La Fondetec envisage-t-elle d'installer à nouveau une antenne sur la rive droite? A ce propos, il est rappelé que la fondation détient des parts sociales dans l'immeuble de ses anciens locaux qu'elle devrait se faire rembourser.

M. Favoulet répond qu'à l'expiration du délai convenu, la Fondetec a effectivement reçu cette année le remboursement de ses parts sociales. L'installation éventuelle de la Fondetec sur la rive droite dépendra de la volonté du Conseil municipal et du Conseil administratif, tout en sachant que le souci principal est de limiter les charges.

Remarque sur le fait qu'il a peu de détails dans le rapport sur les entreprises soutenues, notamment les montants versés à chacune d'entre elles.

M. Favoulet transmettra ces données à la commission des finances sous le sceau de la confidentialité.

Raisons pour lesquelles la Fondetec, qui aide au démarrage, soutient des personnes qui détiennent plusieurs enseignes.

M. Favoulet répond que le critère déterminant a été la création de nouveaux emplois. Dans un cas, il s'agissait de créer un deuxième restaurant pour passer à une vitesse supérieure; dans un autre cas, il manquait juste un petit complément pour démarrer alors que les fonds propres étaient importants. Dans un autre cas encore, M. Favoulet relève l'apport important des fonds propres. Il est intimement convaincu que l'entrepreneur en question ne récupérera pas tout l'argent qu'il a investi dans cette entreprise. Il s'agit d'un fermage de la Ville, où il n'y a pas de possibilité de reprise, et où il a fallu faire beaucoup de travaux pour redonner un peu de lustre au lieu. De plus, l'établissement en question doit ouvrir sept jours sur sept, même quand ce n'est pas rentable.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement, et de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21

Un commissaire rapporte que dans la première partie de la séance, la commission a auditionné le directeur de la Fondetec. Interrogé sur ses besoins de développement, M. Favoulet a exprimé le souhait d'améliorer la communication des entreprises genevoises et de renforcer le volet de guichet et d'accueil. Ce commissaire souhaite connaître la position du Conseil administratif sur ces besoins. M^{me} Salerno répond que des discussions sur ces sujets ont déjà commencé avec la Fondetec. Elle juge les remarques de M. Favoulet pertinentes et légitimes.

M^{me} Barberis explique que la Ville envisage d'agir pour améliorer l'image des adresses internet des entreprises soutenues par la municipalité. Une analyse a également été réalisée sur la façon qu'ont d'autres villes d'entretenir des liens avec leurs entreprises. Elle sait que dans certaines villes il est naturel que les entreprises naissantes approchent les autorités afin de se faire connaître. Dès lors, la Ville réfléchit aux opportunités d'améliorer l'information pour mieux aider les entreprises qui le souhaitent et travaille à identifier les prestations dont elles auraient besoin.

Ce même commissaire rapporte que M. Favoulet a également insisté sur l'aide que la Ville pourrait apporter pour aider les entreprises à faire connaître leurs productions à l'étranger. Il souhaite savoir si le Conseil administratif envisage de faire des démarches dans cette direction. M^{me} Salerno répond que sur ce point il n'y a rien de concret. Elle précise que la Ville n'a pas les moyens de se substituer à l'OPI.

Le président propose de prendre acte du rapport et comptes 2014 et d'approuver le budget 2015 de la Fondetec.

Votes

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances le projet de délibération relatif au rapport d'activité 2014, aux comptes de pertes et profits, et au bilan au 31 décembre 2014.

Par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC) et 1 abstention (LR), le rapport d'activité 2014, les comptes de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2014 de la Fondetec sont approuvés.

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances le projet de délibération relatif au budget 2015 de la Fondetec.

Par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC) et 1 abstention (LR), le budget 2015 de la Fondetec est approuvé.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-126

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2014, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2014, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 21 mai 2015 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-127

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2015 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Annexe (à consulter sur internet):

- présentation faite à la commission des finances le 4 novembre 2015